

## Infos DP du 10 juillet 2015

### **1. Accord OATT - Conseiller dédié entreprise**

Dans le cadre de leur fonction, des conseillers dédiés entreprise seront amenés à effectuer, à la marge, des horaires de travail qui dépasseront le terme de la plage variable.

Quels sont les modalités pratiques de mise en œuvre sur Horoquartz ?

Quelles dispositions seront prises en matière d'assurance ?

*Réponse de la Direction : La Direction des Ressources Humaines va diffuser une note technique. Le conseiller informe son REP de la possibilité de dépassement d'horaires au-delà du terme de la plage variable.*

*Les statuts 2003 bénéficient d'une procédure particulière.*

*Les agents sont couverts au titre accident de travail et de trajet.*

### **2. RH - Recrutement service civique**

Pouvez-vous nous indiquer le nombre de personnes qui vont être recrutées dans le cadre du service civique dans chaque Direction territoriales et par agences ?

Quelle sera la durée des contrats et quelles tâches leurs seront confiées ?

*Réponse de la Direction : Ce point sera abordé en réunion du Comité d'Etablissement.*

### **3. EPA**

Lors d'un changement d'équipe ou d'une mutation, qui du nouveau ou de l'ancien REP doit conduire l'EPA ?

*Réponse de la Direction : C'est le nouveau REP qui conduit l'entretien après avoir pris contact avec l'ancien REP.*

### **4. Cotraitance**

Y-a-t-il encore une notion de cotraitance avec la Mission Locale et CAP EMPLOI ?

Les DE orientés vers ces structures sont-ils encore en suivi délégué ?

*Réponse de la Direction : Ce point sera abordé en réunion du Comité d'Etablissement.*

## **5. Formation**

Des formations sont-elles prévues en 2015 pour les agents exerçant leur activité dans un pôle appui gestion ?

*Réponse de la Direction : Les formations seront mises en ligne dans l'intranet régional. Aucune date de diffusion ne nous a été communiquée.*

**Prochaine réunion** : le 14 août 2015

